

La musique au Lycée Jeanne d'Arc

Les différents choix

– Un enseignement facultatif :

- ✓ 3 heures hebdomadaires en 2^{nde} et en 1^{ère}
- ✓ 2 heures en terminale
- ✓ ouvert à toutes les filières
- ✓ en 2^{nde}, l'enseignement facultatif prépare également à l'option de spécialité des classes de 1^{ère} et terminale.

– Un enseignement de spécialité :

- ✓ 4 heures hebdomadaires en 1^{ère}
- ✓ 6 heures en terminale
- ✓ les activités proposées sont fondées sur :
 - l'écoute musicale : commenter et analyser les œuvres de divers horizons (méthodologie du commentaire, vocabulaire technique, histoire des styles et genres musicaux)
 - la pratique individuelle et collective vocale et instrumentale : développer son expression artistique, seul ou en groupe en aboutissant à des productions diversifiées (interprétation, arrangement, improvisation, création)
 - réalisation, en classe terminale, d'un projet musical associant pratique musicale et recherche documentaire, liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public : ce travail peut venir enrichir celui préparé pour le grand oral (épreuve du baccalauréat)

– un atelier de pratiques musicales (chorale et instrumentale) collectives :

- ✓ ouvert **à tous** les élèves du lycée
- ✓ toutes options et niveaux confondus
- ✓ assiduité obligatoire lorsque cet atelier est choisi
- ✓ les élèves inscrits dans l'une ou l'autre des activités musicales doivent prendre en compte leur participation éventuelle en tant qu'instrumentistes ou chanteurs à des concerts sous diverses formes.

Important

– Aucune sélection préalable (test ou entretien) n'est effectuée à l'entrée des options.

– Niveau :

- ✓ tout élève motivé est a priori apte à suivre avec profit les enseignements de musique facultative **et** de musique en spécialité
- ✓ aucun niveau minimal précis n'est requis à l'entrée de ces options, même si un minimum est souhaitable
- ✓ aucune obligation d'inscription au Conservatoire ou école de musique.

– **Instrument :**

- ✓ une pratique musicale (instrument ou chant), **quelque soit le niveau** est nécessaire
- ✓ chaque élève pratique son instrument (ou chant) individuel au sein d'une structure de son choix (cours privés, école de musique, association, conservatoire...), le lycée ne dispensant pas de cours individuels d'instruments.

– **Cumul des options :**

- ✓ afin de ne pas surcharger l'emploi du temps, et pour se ménager des plages horaires de travail personnel, indispensables aux progrès dans les études, il n'est pas utile de choisir **simultanément** l'option facultative et l'option de spécialité de musique.

– **Le lycée Jeanne d'Arc propose deux salles de travail équipées de pianos**

- ✓ exclusivement réservées aux élèves inscrits aux enseignements de musique (facultatif et spécialité) et à l'atelier de pratiques collectives (chorale).

La spécialité musique dans la réforme du lycée : les parcours

1. Les enseignements de spécialité sont choisis en seconde pour un parcours en voie générale vers la classe de première (3 enseignements de spécialité) de terminale (2 enseignements parmi les trois initiaux).

À la fin de la classe de première, les élèves préciseront les deux enseignements de spécialité qu'ils garderont pour les approfondir et conforter la suite de leur parcours selon les possibilités de combinaisons proposées par l'établissement.

2. Au lycée Jeanne d'Arc, la musique est associée à 3 parcours en classe de première :

En classe de 1 ^{ère} : choix de 3 spécialités	
Parcours 1.	Humanités, littérature et philosophie Langues littérature et cultures étrangères Musique
Parcours 2.	Humanités, littérature et philosophie Mathématiques Musique
Parcours 3.	Sciences économique et sociales Mathématiques Musique

La musique en spécialité est compatible avec les enseignements Abibac, Bachibac, Euro et Anglais International

3. Les compétences que les élèves auront développées en fin de lycée leur permettront de choisir en classe de terminale les formations post-bac voulues, au vu des attendus de l'enseignement supérieur, et conformément au projet personnel qu'ils auront approfondi.

Les débouchés : que faire après le bac ?

– Les universités :

- ✓ de **musicologie** qui délivre une Licence et qui débouche sur les carrières de l'enseignement ou de la recherche (Master, Doctorat). (cf. le plus proche de Clermont-Ferrand et très performant département de Musicologie de Saint-Etienne qui propose différents cursus tels que « Administration et gestion de la musique », ou encore « Réalisateur en Informatique Musicale »)
- ✓ **d'autres universités** intègrent l'enseignement de la musique dans leur cursus (philo-musique à Nantes par exemple).
- ✓ la culture et les enseignements musicaux en université peuvent être déterminants pour :
 - les concours de professeur des écoles,
 - d'orthophoniste, d'écoles de commerce,
 - les concours administratifs,
 - le journalisme, l'architecture, le *design*, Science Po,
 - les entretiens d'embauche dans les structures touchant à la culture (centres culturels, théâtres, scènes nationales, associations, magasins d'instruments, ...).

– Le CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants en milieu scolaire)

– Les écoles formant aux métiers de techniciens (luthier, accordeur, ingénieur du son, etc.)

– Les classes préparatoires avec option musique à l'entrée de l'École Normale Supérieure (Paris et Lyon)

– Le Conservatoire de musique

Différents métiers actuels possibles avec :

Humanités et langues	Humanités et sciences économiques et sociales
✓ Psychologie	✓ Sociologie
✓ Enseignement	✓ Droit
✓ Communication	✓ Journalisme, presse
✓ Documentaliste, disquaire, bibliothécaire	✓ Sciences politiques
✓ Métiers du spectacle (metteur en scène, chorégraphe...)	✓ Politiques culturelles
✓ Métiers des médias (montage vidéo, producteur...)	✓ Vente
✓ Journalisme et édition	✓ Chargé de production
✓ Administration culturelle	✓ Management et gestion
✓ Métiers de l'animation	✓ Marketing et communication
✓ Éducation	✓ Direction de festivals
✓ Musicien	✓ Planification de tournées, festivals

CHOISIR LA SPECIALITE MUSIQUE,

C'EST :

- aimer la musique en la *pratiquant* par le chant et/ou l'instrument
- avoir envie d'*écouter* la musique sans discrimination de style ou d'époque
- avoir envie d'*approfondir* son écoute par l'analyse ou le raisonnement
- avoir envie de *comprendre* la musique
- être *curieux* et *ouvert* d'esprit.

CE N'EST PAS (IDEES REÇUES) :

- connaître le solfège
- être inscrit au conservatoire
- avoir de longues années préalables de pratique d'un instrument
- une sélection à l'entrée.